

NAO 2023

Une négociation marathon

PRINCIPALES REVENDEICATIONS CFE-CGC :

Un budget global à minima sur la base de l'inflation 2022 et excluant le budget lié au plan d'actionnariat.

Une répartition du budget plus favorable à l'Augmentation Générale des Salaires (AGS) qu'aux Augmentations Individuelles (AI).

Une mise en place des mesures avec un effet rétroactif sur certaines au 1^{er} janvier 2023.

Le maintien de la Prime de Performance ETAM (PPE).

Le retour à un paiement en une seule fois en avril, de la part variable des cadres.

La revalorisation de certaines primes : La prime télétravail de +15%, le prime transport de +15% ainsi que la réévaluation de la prime d'astreinte.

La finalisation de certaines actions liées à l'accord reconnaissance tel que les parcours pour devenir CUET et la rémunération associée, ainsi que le passage cadre des CA.

Pour information

Rappel de l'inflation réelle de 2022 : **5,97%**

Durée de la négociation : **+ de 10 heures** (un record)

Nombre de propositions Direction : **7** (un record)

Un budget global obtenu : **7,5%** (annoncé comme historique par la Direction)

POSITIONS DE LA CFE-CGC

Pour la CFE-CGC le budget « historique » de 7,5% doit être plutôt annoncé et décomposé de la manière suivante :
5% liés aux AGS et AI + 2,5% pour des mesures complémentaires

À l'annonce de la **1^{ère} proposition** de la Direction que nous considérons toujours comme **provocatrice et inacceptable**, la **CFE-CGC a pesé de tout son poids de 1^{ère} organisation syndicale pour défendre l'ensemble des salariés.**

Cette négociation fut longue et difficile mais **la CFE-CGC a obtenu de nombreuses avancées**, dont :

- ✓ La sortie du plan d'actionnariat du budget NAO tout en le maintenant la mesure.
- ✓ Un budget AGS et AI qui a plus que doublé pour les ETAM et Cadres.
- ✓ Pour les ETAM un budget AI de 1,5% alors que la Direction n'en prévoyait aucune initialement.
- ✓ Pour les cadres, un budget pour les augmentations au même niveau que les APR et ETAM, soit un budget AI de 5% pour 90% des cadres avec un plot mini à 2%.
- ✓ L'anticipation du paiement des AGS au 1^{er} février.
- ✓ Une prime pouvoir d'achat pour les salariés jusqu'à 3x le SMIC (initialement 2x le SMIC).

Il faut reconnaître que ces éléments placent les NAO de Renault parmi les plus hautes de la Métallurgie. Malgré ce niveau, **nous considérons que l'effort ne s'est pas suffisamment porté sur les AGS**, mesure tant attendue pour compenser l'inflation sur le salaire de base pour toutes les catégories.

La non-anticipation du paiement des AI en mars au lieu d'avril reste incompréhensible, en particulier pour la catégorie cadre. **Les NAO 2022 avaient mis 70% des cadres à 0% d'augmentation, un effort était nécessaire.**

La CFE-CGC va maintenant passer à la phase de consultation des équipes.

Contact

INTERCENTRE RENAULT
API : FR Q10 119 303
Tél : 01 76 84 15 79
Mail : cfecgc.renault@wanadoo.fr

APR	1 ^{ÈRE} PROPOSITION DIRECTION		RÉSULTAT NÉGOCIATION
	AGS	Budget de 2,8%	Budget de 4% payé au 1^{er} Février 2023
	AI	Budget de 0,2% ancienneté	Budget de 0,5% + 0,2% ancienneté
	Prime Pouvoir d'Achat (PPV)	Non	700€ soit 2,5% du budget. Versement 400€ en Mars et 300€ en Octobre
	UEM	UEM1 : 25€, UEM2 : 40€, pour 25% des APR concernés	UEM1 : 25€, UEM2 : 40€, pour 40% des APR concernés
	Accord reconnaissance	Budget de 0,3%	Budget de 0,3% Parcours Accélérés futur CU F611 : P3 → K260 positionnement à 5% de la fourchette K285

ETAM	1 ^{ÈRE} PROPOSITION DIRECTION		RÉSULTAT NÉGOCIATION
	AGS	Budget de 1,8%	Budget de 3% payé au 1^{er} Février 2023
	AI	0	Budget de 1,5%
	Ancienneté	0,2%	0.2%
	Prime de Performance ETAM (PPE) + Prime Pouvoir d'Achat (PPV)	Budget PPE : 1% PPE : 400€, 700€ et 1000€ pour 50% des ETAM PPV : 0	Budget PPE + PPV : 2,5% PPE : 400€, 700€ et 1000€ pour 70% des ETAM PPV : 700€ versement 400€ en Mars et 300€ en Octobre pour 97% des ETAM (jusqu'à 3X le SMIC)
	Accord reconnaissance	Budget de 0,3% Passage ETAM vers Cadre : <ul style="list-style-type: none"> PRRE : augmentation de 3% à 5% + prime à la main du manager PCCC : augmentation de 5% à 7% + prime 700 € ou 1000€ si jury avec mention PSD : augmentation de 10% à 12% + prime 1000 €. 	Budget de 0,3% Passage ETAM vers Cadre : <ul style="list-style-type: none"> PRRE : augmentation de 3% à 5% + prime à la main du manager PCCC : augmentation de 5% à 7% + prime 700 € ou 1000€ si jury avec mention PSD : augmentation de 10% à 12% + prime 1000 €. Parcours CUET F611 : K260 → K285 positionnement à 8% de la fourchette K285

CADRES	1 ^{ÈRE} PROPOSITION DIRECTION		RÉSULTAT NÉGOCIATION
	AGS	0	0
	AI	Budget de 1,3% <ul style="list-style-type: none"> Attention particulière égalité H/F 	Budget de 5% <ul style="list-style-type: none"> Attention particulière égalité H/F Taux de couverture à 90% Plot mini à 2%
	Part Variable	Part variable >100% (2% du budget). Paiement en 2 fois	Part variable >100% (2% du budget). Paiement en 1 fois
	Prime Pouvoir d'Achat (PPV)	0	PPV : 700€ (soit 0,5% du Budget). Versement 400€ en Mars et 300€ en Octobre pour 34% des Cadres (jusqu'à 3X le SMIC)

DIVERS	1 ^{ÈRE} PROPOSITION DIRECTION		RÉSULTAT NÉGOCIATION
	Autres éléments	<ul style="list-style-type: none"> Pour APR et ETAM : Revalorisation mécanique des allocations vacances de 2,8% en lien avec les AGS. Pour tous : Actions gratuites : 0,7% intégré dans le budget global. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour APR et ETAM : Revalorisation mécanique des allocations vacances de 4% en lien avec les AGS. Pour tous : Actions gratuites : 0,7% hors budget global. Pour tous : Recondution du dispositif PERECO à hauteur de 300€ en versement volontaire. Pour tous : Intégration des garanties accessoires à hauteur de 100 euros.

